

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

**CONVENTION PARTENARIALE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
DES QUARTIERS NORD
D'AULNAY-SOUS-BOIS**

AVENANT SIMPLIFIE N°2

**Définition de nouvelles opérations de Construction Neuves et
Acquisitions-Amélioration sous maîtrise d'ouvrage Logement
Francilien**

Préambule

La convention partenariale pour la rénovation urbaine des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois, élaborée en 2003 et signée le 17 décembre 2004 et notamment son annexe financière, définit et arrête le contenu de chaque famille d'opérations ainsi que leur maîtrise d'ouvrage.

L'évolution du contexte institutionnel ainsi que l'avancée opérationnelle du programme, qui a permis de préciser le montage et le pilotage de certaines opérations, impliquent aujourd'hui quelques modifications de répartitions des découpages d'opérations financières sous maîtrise d'ouvrage Logement Francilien. Ces modifications permettront à ce maître d'ouvrage de solliciter les subventions pour les opérations dont il est convenu entre les partenaires signataires qu'il en détient la maîtrise, ainsi que d'optimiser les appels et les versements des subventions programmés dans le cadre de la convention ANRU.

Ainsi,

Pour les opérations inscrites en Constructions Neuves en dehors de la Commune :

La mise en œuvre du PRU a conduit à la définition d'une opération identifiée sur la commune du Pré-Saint-Gervais totalisant 35 logements PLUS et 3 PLAI. Il convient aujourd'hui de procéder à l'extraction de ces logements depuis les lignes « Opérations constructions hors Aulnay (60 PLUS) » (005 112 3010 02 0001 012) et « Opérations constructions hors Aulnay (6 PLAI) » (005 112 3010 02 0001 013) et à la création d'une ligne correspondant à la création de 38 logements (35 PLUS et 3 PLAI) sous maîtrise d'ouvrage Logement Francilien afin de permettre leur mise en œuvre opérationnelle.

Pour les opérations inscrites en Acquisition / Amélioration en dehors de la Commune :

La mise en œuvre du PRU a conduit à la définition d'une opération d'acquisition – amélioration sur la commune des Lilas, comportant 11 logements, dont 9 seront financés en PLUS et 2 en PLAI.

De même que précédemment, il convient de créer une nouvelle ligne, sous maîtrise d'ouvrage Logement Francilien, à partir des deux lignes suivantes : « Opération LF en cours acquisition hors Aulnay » (005 112 3010 02 0014) et « Opération LF en cours d'étude Acqu / Am hors Aulnay » (005 112 3010 02 0011).

Ces créations d'opérations engendrent des modifications des participations de certains cofinanceurs, notamment la Caisse des Dépôts et Consignations. Les évolutions des différents financements sont reportés dans la maquette financière en annexe et validées par les signataires du présent avenant.

Vu

- la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine d'Aulnay-sous-Bois.
- la liste des signataires de la dite convention signée le 17 décembre 2004
- l'avenant à la convention n°1

Considérant la nécessité de procéder à la définition de ces opérations et de préciser leur inscription dans la maquette financière,

Il est décidé :

Article 1 : L'opération de construction neuve identifiée sur la commune du Pré Saint Gervais sous maîtrise d'ouvrage Logement Francilien, sera intitulée *Pré-Saint-Gervais – 14/18 rue Deltéral (35 PLUS et 3 PLAI)*. Son inscription dans la maquette financière nécessite la création d'une nouvelle opération identifiée sous le N° 005 112 3010 02 0001 016, correspondant aux 35 logements financés en PLUS et aux 3 logements financés en PLAI, pour un montant de subvention ANRU de 284 314 euros (soit 4 % de la base subventionnable s'élevant à 6 349 206 euros). Le financement de cette ligne par l'ANRU sera opéré par déduction des subventions affectées aux opérations identifiées sous les N° 005 112 3010 02 0001 012 et N° 005 112 3010 02 0001 013, qui seront désormais fusionnées et inscrites dans la ligne « Opérations constructions hors Aulnay (25 PLUS et 3 PLAI) » telle que présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous pour les montants de subvention ANRU. La date de démarrage de l'opération « Pré-Saint-Gervais – 14/18 rue Deltéral (35 PLUS et 3 PLAI) » est fixée au 2^{ème} semestre 2006 pour une durée de 6 semestres.

LIBELLE	LOGTS		MAITRE D'OUVRAGE	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	ANRU		Démarrage	
	NBRE	SHON m ²			Montant de la subvention	Taux ANRU	Année	Semestre

02	0001	012	Opérations constructions hors Aulnay (PLUS)	60		LF	9 000 000 €	450 000 €	5%	2008	1
02	0001	013	Opérations constructions hors Aulnay (PLAI)	6		LF	900 000 €	180 000 €	20%	2008	1
02	0001	016	Pré-Saint-Gervais – 14/18 rue Deltéral (35 PLUS et 3 PLAI)	38	2 550	LF	6 349 206 €	284 314 €	4%	2006	2
02	0001	015	Opérations constructions hors Aulnay (25 PLUS et 3 PLAI)	28		LF	3 550 794 €	345 686 €	5%	2008	1

Article 2 : L'opération d'acquisition amélioration identifiée sur la commune des Lilas sera intitulée *Les Lilas – 171 rue de Paris (9 PLUS / 2 PLAI)*. Son inscription dans la maquette se fera sous le numéro d'identification 005 112 3010 02 0001 015 et sous maîtrise d'ouvrage Logement Francilien. Le montant de subvention ANRU sera de 169 000 (soit 12 % de la base subventionnable s'élevant à 1 430 000 euros). Le financement de cette ligne par l'ANRU sera opéré par déduction des subventions affectées aux opérations identifiées sous les N° 005 112 3010 02 0001 011 et N° 005 112 3010 02 0001 014, qui seront désormais fusionnées et inscrites dans la ligne « Opérations Acquisitions Améliorations hors Aulnay (47 PLUS et 8 PLAI) » telle que présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous pour les montants de subvention ANRU. La date de démarrage de l'opération « Les Lilas – 171 rue de Paris (9 PLUS / 2 PLAI) » est fixée au 1^{ème} semestre 2007 pour une durée de 4 semestres.

LIBELLE	LOGTS		MAITRE DOUVRAGE	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	ANRU		Démarrage	
	NBRE	SHON m ²			Montant de la subvention	Taux ANRU	Année	Semestre

02	0001	011	Opération LF en cours d'étude Acqu / Am hors Aulnay (PLAI)	10		LF	1 300 000 €	260 000	20%	2006	1
02	0001	014	Opération Acquisition Amélioration hors Aulnay (PLUS)	56		LF	7 280 000	728 000	10%	2006	1
02	0001	014	Opérations Acquisitions Améliorations hors Aulnay (47 PLUS et 8 PLAI)	55		LF	7 150 000	819 000	11%	2006	1
02	0001	015	Les Lilas - 171 rue de Paris (9 PLUS / 2 PLAI)	11	534	LF	1 430 000	169 000	12%	2007	1

Article 3 : L'annexe « Tableau de financement des opérations subventionnées par l'ANRU » de la convention partenariale pour la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine d'Aulnay-sous-Bois est modifiée en conséquence des articles précédents.

le ... 8 JAN. 2008

Le Député-Maire d'Aulnay-sous-Bois

G. GARRON



Le Préfet

Claude BALAND

Le Président du Directoire
De Logement Francilien

LOGEMENT FRANCIEN

Gérard SEIGNÉ
Président du Directoire

La Caisse des Dépôts et
Consignations